



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Poitiers, le 1er septembre 2015

Madame Nelly Genatio
Inspectrice d'académie-Inspectrice pédagogique régionale
d'éducation musicale et de chant choral

Rectorat
Inspection Pédagogique Régionale

Dossier suivi par Nelly Genatio
nelly.genatio@ac-poitiers .fr
0612241971

Adresse postale
22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40625
86022 Poitiers cedex

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'éducation
musicale et de chant choral

S/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

LETTRE DE RENTREE

Chers collègues,

Chaque nouvelle rentrée apporte son lot d'immuable et de nouveauté. Il n'échappe à aucun d'entre vous, à l'exception peut-être des professeurs entrant dans notre académie, que cette année nous saluons le départ de Monsieur Bazin auquel nous rendons hommage pour son action et son soutien. C'est dans la collégialité, la joie et l'harmonie que se passe actuellement ma relève de fonction et c'est dans ce même esprit que je souhaite désormais travailler à vos côtés et avec vous pour la réussite de tous nos élèves.

Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à ceux qui, parmi vous, découvrent aujourd'hui notre académie et de féliciter ainsi que d'encourager les lauréats au concours. Un grand merci aux professeurs tuteurs, formateurs et collègues qui de près comme de loin, par la qualité de leur écoute et de leurs conseils, vont concourir à la réussite de leur première année d'exercice. Je souhaite à tous une excellente rentrée avec une pensée particulière pour ceux qui sont affectés dans un nouvel établissement. Pour eux, la contrainte de s'adapter à un nouvel environnement devrait apporter en contrepartie un enrichissement professionnel et personnel.

Pour chacun d'entre vous cette rentrée est l'occasion de faire connaissance avec de nouveaux collègues, de nouveaux élèves et de retrouver des visages familiers qui à la faveur des deux mois d'été auront bien changé ! Elle est aussi synonyme de nouveaux défis à relever !

Cette rentrée 2015 s'inscrit dans la **perspective de la préparation de la rentrée 2016**. Afin d'instaurer de manière pertinente et efficace la réforme du collège au niveau de chaque EPLE et d'y apporter une contribution valorisée de l'éducation musicale, **je vous encourage à vous impliquer activement**. Dans votre établissement, au cœur du travail et de la réflexion collective, avec ouverture d'esprit et conviction, vous saurez apporter votre contribution pour définir le projet pédagogique qui sera mis en œuvre à la rentrée 2016, pour construire les enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), l'accompagnement personnalisé et les modalités d'utilisation de la marge d'heures des professeurs. Une formation de 5 jours dont vous allez bénéficier en cours d'année vous y aidera. Néanmoins, il est du ressort de chacun de s'informer et de **prendre en main sans attendre ces nouveaux horizons** qui vont solliciter à plus d'un titre notre discipline. A la croisée d'autres champs disciplinaires, articulée à l'histoire des arts et au PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), vecteur pertinent de cohésion sociale, de projets éducatifs valorisants, d'éducation aux attitudes citoyennes, à l'effort collectif, au sens de l'engagement.....**l'éducation musicale constitue une force vive de la mise en œuvre de la réforme**. Je vous engage à lire, si ce n'est déjà fait, la circulaire de rentrée 2015, http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301.

Nous reviendrons sur ces points et les développerons ensemble lors de **prochaines rencontres départementales qui se tiendront au mois de septembre, en après-midi**. Vous allez recevoir un ordre de mission vous permettant d'y participer, le lieu correspondant à votre zone géographique :

- Le 8 à Saintes (17 sud et Ile d'Oléron)
- Le 15 à Niort (79)
- Le 16 à Angoulême (16)
- Le 22 à Saint-Benoît (86)
- Le 29 à Châtelailon-plage (17 nord)

Je n'oublie pas les professeurs de lycée. J'aurai plaisir à les rencontrer ultérieurement, lors du stage académique de deux jours qui se tiendra en milieu d'année. Leur mission est importante. La responsabilité du nombre d'élèves inscrits dans les enseignements de spécialité ou facultatifs incombe à tous. Une des finalités du cours d'éducation musicale déclinées au sein du programme de 2008, toujours en vigueur, est de « préparer la poursuite d'une formation musicale au lycée ».

Je vous saurai gré de bien vouloir considérer cette information déterminante : un accord a été mis en place au niveau académique afin que la participation à la chorale pour un élève de 3^{ème} soit l'un des motifs dérogatoires lui permettant d'obtenir une place en lycée où est assuré un enseignement musical.

Les épreuves du baccalauréat restent un des temps forts de l'année et témoignent d'une présence essentielle de la musique dans le panorama des choix d'épreuves optionnelles offertes aux bacheliers. Je remercie vivement tous les professeurs engagés dans cet examen et souligne à l'attention de tous que le programme limitatif offre des pistes de travail intéressantes susceptibles de nourrir l'enseignement au collège.

Je découvre avec beaucoup de plaisir que le **chant choral** sous l'égide de la FACS (l'association académique des chorales scolaires) semble avoir toute sa vigueur dans l'académie ! Ce n'est pas moins de 6500 élèves chanteurs et de 170 chorales qui chaque année se mobilisent pour donner à voir et à entendre des productions variées de grande qualité, quel que soit l'effectif, quelle que soit le lieu.

Le site de l'association vient de voir le jour à cette adresse <http://www.facs-poitoucharentes.fr/>.

Je félicite vivement les membres qui ont impulsé et coordonné la réalisation de cette magnifique vitrine interactive et vous convie à en prendre connaissance.

La Facs Poitou-Charentes propose un **séminaire Chant Choral** pendant lequel vous pourrez pratiquer, échanger et assister à son assemblée générale. Il se déroulera au collège Georges Texier de St Jean d'Angély les **lundi 12 et mardi 13 octobre 2015**. L'organisation de ces deux jours est précisée dans un document qu'il faudra retourner avec le paiement au plus tard le mardi 8 septembre 2015. Vous trouverez ce bulletin d'inscription en allant sur le site ou transmis par votre collège.

Ci-dessous, la Lettre commune du collège des IA-IPR :

Cher-e-s collègues,

Nous vous souhaitons une très bonne rentrée scolaire après des vacances, nous l'espérons, excellentes et reposantes.

En cette rentrée 2015, la refondation de l'école de la République entre dans sa troisième année. La refondation de l'éducation prioritaire est généralisée. Les mesures de la Grande mobilisation prendront corps dans les établissements par le biais notamment des professeurs ressources qui ont été formés au niveau académique depuis le dernier trimestre de l'année dernière. Le parcours citoyen, constitué notamment du nouvel enseignement moral et civique qui s'applique dès à présent sur tous les niveaux de l'école au lycée, se mettra en place tout comme le parcours AVENIR, issu de la réforme du PIIODMEP. Au lycée, le travail engagé depuis sa réforme sera donc prolongé afin de faciliter le succès de chacun de nos élèves et l'égalité dans l'excellence.

Cette année scolaire est, à l'évidence, marquée par la préparation de la mise en œuvre de la réforme du collège, effective à la rentrée 2016. Cette réforme s'appuie sur deux axes majeurs : une plus grande marge d'autonomie aux équipes pédagogiques et une évolution des pratiques d'enseignement avec l'introduction de plus de temps pour l'accompagnement personnalisé et

l'interdisciplinarité. Chaque professeur en collège bénéficiera durant l'année de cinq jours de formation consacrés à cette réforme, trois jours de formation transversale et deux jours de formation disciplinaire. Par ailleurs, un séminaire d'automne de deux jours sera proposé aux professeurs volontaires de tous les collèges ; vous le retrouverez dans le plan académique de formation.

Nous serons donc amenés à vous rencontrer souvent dans le cadre de ces réformes comme de ces formations. Toute réforme appelle à renouveler ses pratiques. Il est naturel qu'elle suscite interrogations et craintes chez certains. C'est pourquoi nous vous accompagnerons dans la mise en œuvre pédagogique de cette réforme dans l'intérêt et au bénéfice de tous les élèves, tout particulièrement pour vous expliquer ses enjeux, et nous engager, à vos côtés, dans sa mise en œuvre.

**Je sais combien les futures heures vont être intenses, je serai avec vous par la pensée.
Dans l'attente de vous rencontrer,**

L'IA-IPR d'éducation musicale et de chant choral



Nelly Genatio